

# Comment réagir en cas d'agression ?

Une agression peut être physique ou verbale (injure, menace etc...)  
Les réponses dépendent du niveau de gravité et de votre ressenti. Elles sont cumulatives.

*Les modalités de mise en œuvre de chaque levier présenté ci-dessous sont disponibles sur notre site web.*

## Niveau 0

Tentative de **discussion** avec la personne qui a agressé.

## Niveau 1

Demande de **médiation** avec l'assistance de votre représentant·e syndical·e.

## Niveau 2

Rédaction d'une **fiche SST** (disponible sur Toutatice), celle-ci sera obligatoirement étudiée en **CHSCT**. C'est vous qui décidez quand fermer cette fiche !

## Niveau 3

Appel à la cellule "**stop discri**" de l'académie.  
Cette cellule peut être sollicitée par quelqu'un d'autre que la victime.

## Niveau 4

Constitution d'un dossier "**accident de travail**"  
N'oubliez pas de demander à des témoins éventuels de faire des écrits

## Niveau 5

**Problème grave** : attouchement, harcèlement etc.  
Vous contactez immédiatement votre syndicat qui vous aidera si un dépôt de plainte est nécessaire.

LA VIOLENCE ISOLE  
NE RESTEZ PAS SEULE



Ne minimisez pas !  
Contactez la cellule de soutien gratuite de la MGEN, la protection juridique des personnels de la MAIF si vous en bénéficiez. Et surtout  
Contactez-nous !